

BULLETIN D'INSCRIPTION

**Document à FAXER au : 04 50 70 92 82 ou à envoyer par courrier à : MEDIAN CONSEIL
Central Parc • Bât. C • 32 avenue Jules Ferry • 74200 Thonon-les-Bains
Tél. : 04 50 81 46 47 • info@median-conseil.com**

Je souhaite participer à la conférence:

- PMSI: optimisez vos actions à l'hôpital, mardi 25 janvier**
 PMSI: optimisez vos actions à l'hôpital, mardi 5 avril

Lieu: Paris (lieu exact à définir)

Tarifs (pour une conférence): 850€ HT pour 1 participant.

Pour le 25/01: -30% avant fin novembre, -15% avant fin décembre 2010. Nécessite inscription et paiement

Pour le 5/04: -30% avant fin décembre, -15% avant fin janvier 2011. Nécessite inscription et paiement

Déjeuner inclus.

Remise d'un document papier suite à la conférence (Fichier numérique non communiqué)

ENTREPRISE OU ORGANISME DU PARTICIPANT:

Median Conseil est un organisme enregistré sous le numéro 82 74 02243 74. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Merci de m'envoyer: Une convention de formation Une attestation de présence

Raison sociale:

Adresse:

Code Postal: Ville: Pays:

- Responsable Formation ou Personne chargée de la gestion administrative de l'inscription
 Mme Mlle M.

Nom: Prénom:

Fonction: Service:

Téléphone ligne directe: Fax ligne directe:

E-mail nominatif: N° DE BON DE COMMANDE :

- Etablissement à facturer (si différent) ou Prise en charge par organisme collecteur

Il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre formation auprès de votre OPCA et de faire votre demain de prise en charge avant la formation.

Raison sociale ou OPCA:

Adresse:

Code Postal: Ville: Pays:

Nombre de participants: 1 2 3

<input type="checkbox"/> Participant 1: <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. Nom: Prénom: Fonction: Téléphone: Service: Email:	<input type="checkbox"/> Participant 2: <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. Nom: Prénom: Fonction: Téléphone: Service: Email:	<input type="checkbox"/> Participant 3: <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. Nom: Prénom: Fonction: Téléphone: Service: Email:
--	--	--

MODE DE REGLEMENT

Par chèque libellé à l'ordre de MEDIAN CONSEIL

Par virement bancaire à l'ordre de: **MEDIAN CONSEIL IBAN : FR76 3000 3001 0400 0205 3214 364**

Swift code/BIC : SOGEFRPP

N° de TVA intracommunautaire (obligatoire pour une facturation hors de France) _____

- Je reconnais avoir lu les conditions générales de vente ci-dessous et je les accepte.

Nom : Prénom :

CACHET DE L'ENTREPRISE (obligatoire)

Fonction :

Date :

Signature

**CONDITIONS GENERALES
FORMATION**

Article 1 : Objet

Toutes nos prestations sont soumises aux présentes conditions générales de vente et priment sur toutes autres conditions générales ou particulières, sauf dérogation formelle.

Toute inscription entraîne acceptation expresse par le client des présentes conditions générales et renonciation par le client à se prévaloir de ses propres conditions d'achat.

Article 2 – Inscription

Le contrat est formé par le bulletin d'inscription disponible sur le site internet ou sur demande.

Le bulletin d'inscription signé par le client constitue une acceptation irrévocable qui ne peut être remise en cause ultérieurement. Aucune inscription par téléphone n'est acceptée.

Article 3 - Prix

4.1. Les tarifs en vigueur sont ceux qui figurent sur notre programme de formation et sont hors taxes.

4.2. Le prix est payable selon les modalités suivantes:

30 jours fin de mois à compter de la facturation.

4.3. Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé par rapport aux échéances prévues.

4.4. Tout paiement postérieur aux échéances convenues entraînera, à la charge du client, le paiement d'une pénalité de 5 % du montant de la facture impayée outre les intérêts fixés à 3 fois et demie le taux d'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire.

4.5. Les factures tiennent lieu de convention professionnelle simplifiée.

4.6. Les formations délivrées par la société comprennent l'ensemble des frais de formation à l'exclusion de l'hébergement et des frais de transport .

Article 4 : Report et annulation

4.1. La société se réserve le droit exceptionnel d'annuler et de reporter une formation, lorsque le nombre de participants est insuffisant.

4.2.

En cas de modification ou résiliation de l'inscription intervenant dans les 15 jours précédant la formation, la totalité du prix d'inscription sera facturée. Aucun remboursement ne sera accepté en cas d'absence du participant à la session de formation ou d'abandon pendant sa durée.

4.3. Le client s'engage à faire le nécessaire auprès des organismes compétents concernant la prise en charge au titre de la formation professionnelle.

Article 5 –Propriété intellectuelle

La documentation remise aux participants lors des sessions de formations organisées par la société ou lors des séances de formation organisées par une société tiers mais où la société intervient comme formateur n'entraîne pas transfert de leur propriété au profit du client ou au profit de la société tiers. Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces formations ou documents, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable de la société.

Article 6 –Responsabilité:

La société s'engage à délivrer les prestations avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyen. La société s'engage à mettre en œuvre le programme formation tel que décrit dans l'offre et

La société décline toute responsabilité quant à l'inadéquation de la formation suivie aux besoins et objectifs du client. Elle ne saurait être tenue responsable de l'utilisation, des évaluations et prévisions données lors des sessions de formations.

La responsabilité contractuelle de la société, si elle est prouvée, ne pourra être tenue à des dommages et intérêts d'un montant supérieur à 100 %du montant HT de la commande de base dans le cadre de laquelle ont été réalisées les prestations ayant donné lieu à réclamation.

Article 7 - Règlement des litiges et droit applicable :

7.1. Tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat relève de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de THONON LES BAINS et ce même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

7.2. Toutes les prestations fournies par la société MEDIAN CONSEIL sont soumises à la loi française.